

[Document type pour l'adhésion]

[Nom du gouvernement local]

Adhésion à l'Agenda 21 de la culture

La culture est aujourd'hui au centre des stratégies urbaines. La culture a une vocation essentielle visant à promouvoir les droits de l'homme, à modeler la société de la connaissance et à améliorer la qualité de vie de tous. Elle contribue à la création d'emploi, à la régénération urbaine et à l'inclusion sociale.

La culture constitue également un des sujets majeurs de la mondialisation. Le dialogue interculturel et la promotion de la diversité culturelle font partie des principaux défis de l'humanité. Ainsi, les programmes de coopération internationale et de développement prêteront une attention croissante au patrimoine, aux arts et aux industries créatives.

L'Agenda 21 de la culture est le premier document à vocation mondiale qui prend le pari d'établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements en faveur du développement culturel. Il a été approuvé par le IV^{ème} Forum des Autorités Locales, qui s'est réuni à Barcelone le 8 mai 2004 dans le cadre du Forum Universel des Cultures, en tant que "document de référence pour nos politiques publiques culturelles et comme contribution au développement culturel de l'humanité".

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), la plus grande organisation de gouvernements locaux au monde, a adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence de ses programmes en culture et joue le rôle de coordinateur du processus postérieur à son approbation. CGLU a constitué sa Commission de culture comme le point de rencontre des villes et des gouvernements locaux qui situent la culture au cœur de leurs processus de développement.

[Nom du gouvernement local] adhère a l'Agenda 21 de la culture.

L'adhésion de l'Agenda 21 de la culture revêt d'une forte importance : elle exprime l'engagement avec nos citoyens de faire de la culture une dimension clé de nos politiques locales, et montre un signe de solidarité et coopération avec les villes et les gouvernements locaux du monde. Le [gouvernement local] mettra en œuvre les initiatives suivantes. [Exemples possibles:

1. L'utilisation du document pour la réalisation d'un plan / stratégie local sur la culture
2. La diffusion locale du document par le biais de séminaires / débats / publications
3. La diffusion du document à l'échelle nationale ou internationale, au moyen de réseaux ou d'associations.

D'autres]

Cet adhésion est communiqué à :

- Secrétariat Mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU):
info@uclg.org
- Secrétariat de la Commission de culture de CGLU :
coordination@agenda21culture.net
- Secrétariat de l'Association(s) de villes ou municipalités de [pays]
- Ministère de la Culture de [pays]

[Nom de la ville / gouvernement local]

[Date]

